

Ce document PDF contient un exemplaire du contrat de location de la salle du CCL. La version en français précède la version en anglais.

This PDF document contains an example of the CCL Hall Rental Agreement. The French version precedes the English version.

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DU CCL

Ce qui suit constitue un accord juridique contraignant entre le Centre Communautaire de Lavigne (ci-après dénommée «CCL») et _____

(ci-après dénommée le «Locataire») pour la location de l'installation du CCL située au 10576, autoroute 64, Lavigne, Ontario, pour la période de _____.

Tel qu'indiqué par ma signature ci-dessous, j'ai lu, compris et accepte les conditions générales suivantes concernant la location de la salle du Centre Communautaire de Lavigne.

- 1) Le Locataire qui loue l'installation est responsable de tous les dommages causés à la propriété.
- 2) Le coût de location de la salle est de _____ \$. Le Locataire doit fournir un dépôt non remboursable de **25%** (_____ \$) **du coût de location** pour réserver la salle. Ceci doit être fourni lors de la signature de ce contrat.
- 3) Le Locataire doit fournir un dépôt de garantie de **1000.00\$** qui couvrira l'annulation, les dommages, le nettoyage et autres frais. Le dépôt de garantie est dû au CCL une (1) semaine avant l'événement. Ce dépôt de garantie sera remboursé en totalité dans la semaine suivant l'événement si l'inspection des installations ne révèle aucuns dommages.
- 4) Le Locataire doit souscrire une assurance responsabilité civile pour l'événement, avec le CCL ajouté en tant qu'assuré additionnel. Le Locataire s'engage à fournir au CCL un numéro de police et une confirmation de la compagnie d'assurance qui portera la police d'événement spécial avec un niveau d'assurance minimum de 2 millions de dollars, une (1) semaine avant l'événement.
- 5) Le nettoyage de l'installation doit être effectué par le Locataire dans les 24 heures suivant la fin de la période de l'événement convenue, en remettant l'installation dans l'état dans lequel elle a été reçue par le Locataire. Le Locataire accepte que si l'intention est d'utiliser l'équipement du CCL pour le nettoyage, lui-même ou un représentant sera disponible la veille de son événement pour rencontrer un représentant du CCL pour une session d'orientation pour l'utilisation de

- l'équipement. Le non-respect ou la mauvaise utilisation du matériel de nettoyage entraînera une déduction du dépôt de garantie remboursable.
- 6) Le Locataire accepte que lui-même ou un représentant soit disponible pour l'inspection des lieux le lendemain de l'événement, afin de vérifier auprès du CCL que le nettoyage est terminé et qu'aucun dommage n'est survenu à l'installation. Les tables de billards, la table de shuffleboard et l'équipement sur scène ne doivent pas être utilisés ou déplacés. Les dommages et réajustements seront déduits du dépôt de garantie.
 - 7) Le Locataire convient que le CCL n'est pas responsable de la perte d'effets personnels ou des blessures au(x) Locataire(s) ou à des tiers pendant la période de location. Cela comprend les blessures causées par la consommation d'alcool. Le Locataire assume toute responsabilité pour de tels événements tant que la salle est sous son contrôle, et dégage le CCL et tous ses dirigeants de toute responsabilité.
 - 8) Le Locataire s'engage à ce que toutes les lois relatives à la consommation d'alcool soient respectées et conformément au permis d'alcool en place à la CCL. Tout l'alcool doit être servi dans des gobelets en plastique. Dans le cas d'un repas formel et dans le cadre du service de repas, des verres à vin peuvent être utilisés, mais ceux-ci seront retirés de la circulation à la fin du repas.
 - 9) CCL accepte d'arrêter la vente de billets d'alcool au plus tard à 00h30, de fermer le bar au plus tard à 01h00 du matin selon la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO).
 - 10) Le Locataire accepte de terminer tous les divertissements au plus tard à 01h05 du matin, de nettoyer toutes les tables au plus tard à 01h30 et de quitter l'établissement au plus tard à 02h00 du matin, avec le nettoyage approprié comme indiqué aux clauses 5 et 6 de ce contrat.
 - 11) Le Locataire doit se conformer à tous les règlements municipaux portant sur le bruit selon www.westnipissing.ca. Si l'événement est grand ou a lieu à l'extérieur, le Locataire doit aviser par écrit les propriétaires voisins, prendre des dispositions pour la sécurité et informer le corps policier municipal et le service d'incendie municipal au moins une (1) semaine avant la tenue de l'événement.
 - 12) Les fournitures, les billetteries (hors alcool), la police, les frais d'utilisation des musiciens, les taxes et la publicité sont à la charge du Locataire, sauf si d'autres dispositions sont spécifiées dans le présent contrat.

Centre Communautaire de Lavigne

Lavigne Community Center

10576 autoroute/Highway 64 Lavigne, ON P0H 1R0 (705) 594-9381

CCL@lavigneontario.ca www.lavigneontario.ca

13) Le Locataire accepte que s'il organise un tirage au sort ou tout type de jeu réglementé, les permis et les frais appropriés soient obtenus, et des copies de ceux-ci seront fournies au CCL au moins une (1) semaine avant l'événement.

14) Le non-respect des règles, dispositions et conditions générales citées ci-dessus entraînera la perte du dépôt de garantie et l'arrêt possible de l'événement.

Je, _____ confirme avoir lu et accepté les frais ci-dessus et les déclarations décrites ci-dessus concernant la location et l'utilisation de l'installation du CCL.

Signature du Locataire: _____

Nom du Locataire: _____

Adresse du Locataire: _____

Téléphone: _____

Autre personne contacte: _____

Date: _____

Signature d'un dirigeant du CCL: _____

Nom du dirigeant du CCL: _____

Date: _____

CCL HALL RENTAL AGREEMENT

The following constitutes a binding legal agreement between the Lavigne Community Center (hereafter known as the “CCL”), and _____ (hereafter known as the “Renter”) for the rental of the CCL facility located at 10576 Highway 64, Lavigne, Ontario, for the period of _____.

As indicated with my signature below, I have read, understand, and agree to the following terms and conditions regarding the rental of the Lavigne Community Centre hall.

- 1) The Renter renting the facility is responsible for any and all damages caused to the property.
- 2) The cost of the hall rental is \$_____. The Renter must provide a non-refundable deposit of **25%** (_____) **of the rental price** to reserve the hall. This must be provided at the signing of this agreement.
- 3) The Renter must provide a security deposit of **\$1000.00** which will cover cancellation, damages, clean-up and other costs. The security deposit is due to the CCL one week prior to the event. Said security deposit will be refunded in full within one week of the event should facility inspection reveal no damages.
- 4) The Renter must purchase liability insurance for the event, with the CCL added as an additional insured. The Renter agrees to provide the CCL with a policy number and a confirmation from the insurance company that will carry the special event policy with a minimum insurance level of \$2 million, one (1) week prior to the event.
- 5) Facility clean-up must be completed by the Renter within 24 hours of the end of the agreed event period, returning the facility to the condition in which it was received by the Renter. The Renter agrees that if the intent is to use CCL equipment for cleaning that they or a representative will be available the day prior to their event to meet with a CCL representative for orientation of the equipment. Failure to comply, or misuse of the cleaning equipment, will result in a deduction from the refundable security deposit.

Centre Communautaire de Lavigne

Lavigne Community Center

10576 autoroute/Highway 64 Lavigne, ON P0H 1R0 (705) 594-9381

CCL@lavigneontario.ca www.lavigneontario.ca

- 6) The Renter agrees that they or a representative will be available for facility inspection the day after the event, in order to verify with the CCL that clean-up is complete, and no damage occurred to the facility. The pool tables, shuffleboard, and equipment on stage are not to be used or disturbed/moved. Damages and any readjustments will be deducted from the security deposit.
- 7) The Renter agrees that the CCL is not responsible for the loss of personal effects or injury to the Renter(s) or third parties during the rental period. This includes injury caused by alcohol consumption. The Renter assumes all liability for such occurrences while the hall is under their control, and releases the CCL and all of its officers from any liability.
- 8) The Renter agrees to ensure that all laws pertaining to the consumption of alcohol are to be followed and in accordance with the liquor licence in place at the CCL. All alcohol is to be served in plastic cups. In the case of a formal meal, and as part of the meal service, wine glasses may be used, but these shall be removed from circulation with the conclusion of the meal.
- 9) CCL will stop the sale of alcohol tickets by 12:30 AM, close the bar no later than 1:00 AM as per the Alcohol and Gaming Commission of Ontario (AGCO) Licence.
- 10) The Renter agrees to complete all entertainment by 1:05 AM, clear all tables by 1:30 AM and vacate facilities by 2:00 AM with appropriate clean up as stated in Clauses 5 and 6 of this agreement.
- 11) The Renter must abide by all noise by-laws as per www.westnipissing.ca. If the event is large or held outdoors, the Renter must advise in writing the neighbouring property owners and must make arrangements for security and inform municipal police and fire departments at least one (1) week in advance of their event.
- 12) Supplies, ticket takers (excluding alcohol), police, musician user fees, taxes and advertising shall be the responsibility of the Renter, unless other arrangements are specified within this agreement.
- 13) The Renter agrees that if they are going to conduct a raffle or any type of regulated gaming, appropriate permits and fees will be obtained, and copies of these will be provided to the CCL a minimum of one (1) week prior to the event.
- 14) Failure to adhere to the above cited rules, terms and conditions will mean the forfeiture of the security deposit, and possible shutdown of the event.

C Centre Communautaire de Lavigne
CCL Lavigne Community Center

10576 autoroute/Highway 64 Lavigne, ON P0H 1R0 (705) 594-9381
CCL@lavigneontario.ca www.lavigneontario.ca

I, _____ have read and agree to the above charges
and statements outlined above regarding the lease and use of the CCL facilities.

Signature of Renter: _____

Name of Renter: _____

Address of Renter: _____

Phone: _____

Alternate Contact: _____

Date: _____

Signature of CCL Officer: _____

Name of CCL Officer: _____

Date: _____